

Coronavirus Covid-19 : Les mesures prises par la Ville d'Ambert

En raison de la propagation du Coronavirus Covid-19 et en application des mesures annoncées par le Président de la République, **la Ville d'Ambert informe des décisions prises ce vendredi 13 mars 2020, quant au fonctionnement de ses services au public.** Ces mesures seront appliquées jusqu'à nouvel ordre et sont susceptibles d'évoluer en fonction des futures directives communiquées par le Gouvernement.

Les services de la Mairie d'Ambert

- **LE MULTI-ACCUEIL POMME DE REINETTE**

Fermé à partir du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

- **L'ÉCOLE MATERNELLE LES COPAINS**

Fermée à partir du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

- **LE GROUPE SCOLAIRE HENRI-POURRAT**

Fermé à partir du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

À NOTER

Dans ces 3 structures, un service minimal d'accueil sera organisé pour les enfants dont les parents travaillent dans le domaine de la santé, réquisitionnés en cette période de crise sanitaire et qui auront été contactés personnellement.

Dans les écoles maternelle et élémentaire, une continuité pédagogique à distance sera mise en place.

• LE FORUM JEUNES

Fermé à partir du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

• L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Fermée à partir du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Une continuité pédagogique à distance sera mise en place dans la mesure des moyens humains et de la faisabilité technique.

• LE CINÉMA LA FAÇADE

Il reste ouvert, en attendant d'éventuelles consignes restrictives supplémentaires concernant les lieux à vocation culturelle.

L'ensemble des agents de la Mairie d'Ambert reste mobilisé pour assurer la continuité du service public.

Les événements organisés par la Mairie d'Ambert

SONT MAINTENUS POUR LE MOMENT :

- Le marché hebdomadaire, chaque jeudi matin en centre-ville
- Concert de Chän Chän au Passage Kim en Joong - Mardi 24 mars
- Ambert côté jardin - Du 15 au 22 avril

La tenue de ces manifestations et rendez-vous reste conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire et des décisions officielles communiquées par les services de l'État dans le département.

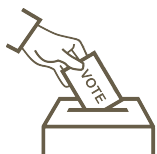
SONT ANNULÉS OU REPORTÉS :

- Les portes ouvertes du Multi-accueil Pomme de Requette - Samedi 21 mars
- La Fête de la Gare - Du 21 au 29 mars
- Le spectacle pyrotechnique "Les Fantasques" - Samedi 28 mars

Les élections municipales

Les élections municipales se déroulent le dimanche 15 mars puis le dimanche 22 mars 2020 pour les communes où un second tour de scrutin est nécessaire. Malgré le contexte particulier lié à l'épidémie de Coronavirus Covid-19, le scrutin municipal se déroulera comme prévu, comme l'a confirmé jeudi 12 mars le Président de la République.

Selon les recommandations du ministère de l'Intérieur et afin de permettre aux Ambertois et Ambertoises de participer sereinement à cette échéance importante pour notre démocratie locale, la Ville d'Ambert invite les électeurs à respecter quelques règles élémentaires d'hygiène.



Des points d'eau sont en accès libre dans tous les bureaux de vote, pour permettre aux électeurs de se laver les mains, avant et après leur vote. Stylos et locaux sont régulièrement nettoyés tout au long des 2 jours de scrutin. Une attention particulière sera apportée aux bureaux de vote situés à l'école maternelle Les Copains et au groupe scolaire Henri Pourrat, avec une désinfection totale des locaux.



Les électeurs peuvent venir munis de leur propre stylo à encre indélébile, noire ou bleue, pour l'émargement.



Une distance de précaution doit être respectée par les électeurs, notamment lorsque des files d'attente se forment. Un marquage au sol matérialise l'espace à maintenir entre chaque personne.



Un affichage pédagogique est mis en place pour rappeler les bonnes pratiques en matière d'hygiène, recommandées par Santé publique France. Une personne supplémentaire sera affectée à chaque bureau de vote, chargée d'orienter les électeurs et de leur rappeler les consignes sanitaires à respecter.

Depuis ce vendredi 13 mars à 8h30, élus et services de la Mairie d'Ambert sont mobilisés, autour du maire, pour la mise en application de l'ensemble de ces dispositions. Myriam Fougère a organisé une réunion avec l'ensemble des responsables de service en fin de matinée, pour préciser les mesures et s'assurer de la bonne continuité du service public, malgré les fermetures d'établissements scolaires.

Pour toute question liée à cette situation exceptionnelle et ses répercussions locales, un adjoint de la Ville d'Ambert est joignable au cours du week-end, au 06 26 98 89 28.

De nouvelles informations ou précisions seront diffusées sur nos supports de communication habituels, dès que celles-ci nous parviendront.